

SC (16) SI 16 F Original: English

# POINT ADDITIONNEL

# **PROJET DE RESOLUTION**

## **SUR**

# « L'AMELIORATION DE LA COOPERATION ET LES MESURES DE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE DANS LA REGION DE LA MER BALTIQUE »

AUTEUR PRINCIPAL M. Juergen Klimke ALLEMAGNE

TBILISSI, 1 - 5 JUILLET 2016

#### PROJET DE RESOLUTION

# L'amélioration de la coopération et les mesures de renforcement de la confiance dans la région de la mer Baltique

#### **Auteur principal : M. Juergen Klimke (Allemagne)**

- 1. <u>Estimant</u> que la coopération pacifique avec la participation de la Russie, pays non membre de l'Union européenne (UE), figure parmi les principaux objectifs de la politique de l'OSCE à l'égard de la mer Baltique,
- 2. <u>Convaincue</u> que la région de la mer Baltique doit rester un domaine de coopération renforcée,
- 3. <u>Notant</u> que la situation en matière de sécurité et le sentiment de sécurité dans la région se sont détériorés en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine et de ses répercussions,
- 4. <u>Rappelant</u> que les développements actuels ont provoqué et pourraient continuer à provoquer une course aux armements et un accroissement de la présence militaire dans la région,
- 5. <u>Reconnaissant</u> le danger que les manoeuvres, les vols à l'improviste sans transpondeur et les mouvements de navires pourraient se solder par des incidents comportant un risque considérable d'escalade,
- 6. <u>Soulignant</u> que la zone de la mer Baltique se caractérise par une histoire commune et des similitudes culturelles,
- 7. <u>Louant</u> la position de la région de la mer Baltique en tant que pôle économique et pôle de croissance disposant d'un important potentiel d'avenir,
- 8. <u>Rappelant</u> qu'un grand nombre d'organisations politiques, économiques et sociales multilatérales se trouvent dans la zone de la mer Baltique, notamment le Conseil des Etats de la mer Baltique et la Conférence parlementaire de la mer Baltique,
- 9. <u>Soulignant</u> que la région de la mer Baltique a été la première zone pour laquelle l'UE a élaboré une stratégie spécifique prévoyant que les Etats de la mer Baltique croîtront ensemble et que la coopération avec la Russie, pays non membre de l'UE, et sa stratégie à l'égard du Nord-Ouest de la Russie iront de pair,

#### L'Assembléee parlementaire de l'OSCE :

10. <u>Invite</u> les Etats participants à chercher à faire en sorte que la sécurité et la coopération étroite propres à la région de la mer Baltique soient préservées et renforcées ;

- 11. <u>Demande donc</u> aux gouvernements des Etats membres du Conseil des Etats de la mer Baltique de reprendre leur pratique d'organiser des réunions ministérielles de ce Conseil, comme il a été convenu à l'unanimité par la 24<sup>ème</sup> Conférence parlementaire de la mer Baltique tenue à Rostock en septembre 2015, car ces réunions favorisent le dialogue et intensifient la coopération;
- 12. <u>Demande</u> aux Etats participants d'établir des formats de dialogue, à l'échelon bilatéral et dans le cadre des structures de l'OSCE, en vue de débattre de la politique de sécurité et des mesures de renforcement de la confiance dans la zone de la mer Baltique;
- 13. <u>Invite</u> les Etats participants à discuter des incidents concrets liés à la sécurité dans la zone de la mer Baltique et de leurs dangers dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres structures de l'OSCE;
- 14. <u>Encourage</u> les Etats participants à créer un organisme multilatéral de suivi des incidents liés à la sécurité dans la zone de la mer Baltique ;
- 15. <u>Invite</u> les Etats participants à coopérer plus étroitement en matière de prévention des menaces terroristes et de la criminalité organisée dans la région de la mer Baltique et à améliorer l'échange d'informations entre les autorités chargées de la sécurité dans les différents pays ;
- 16. <u>Encourage</u> les Etats participants à mener une action conjointe dans la région de la mer Baltique contre les menaces que les cyberattaques représentent pour la sécurité des technologies de l'information et à intensifier l'échange d'informations dans ce domaine;
- 17. <u>Invite</u> les Etats participants à développer la région de la mer Baltique, en tant que région économique à forte croissance mue par l'innovation, en s'axant tout particulièrement sur la durabilité et, dans ce contexte, à renforcer les démarches transfrontières et à impliquer des acteurs économiques ;
- 18. <u>Fait appel</u> aux Etats participants pour qu'ils renforcent les structures multilatérales de la zone de la mer Baltique, telles que le Conseil des Etats de la mer Baltique et la Conférence parlementaire de la mer Baltique et pour qu'ils confèrent plus de poids à leurs recommandations sur les mesures à prendre et à leurs résolutions ;
- 19. <u>Partage</u> l'opinion unanime exprimée par la 24<sup>ème</sup> Conférence parlementaire de la mer Baltique tenue à Rostock en septembre 2015 qui, compte tenu du nombre élevé de réfugiés en Europe, a manifesté sa solidarité à leur égard et demandé aux gouvernements de la région de la mer Baltique, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Union européenne (UE) de garantir aux réfugiés un traitement décent en leur procurant un logement sain et des soins de santé;

- 20. <u>Encourage</u> les Etats participants à continuer de prêter leur appui à la zone de la mer Baltique en forgeant des liens avec elle et en se rapprochant d'elle dans les secteurs de l'écologie, de la culture et de la société;
- 21. <u>Invite</u> les Etats participants à soutenir davantage et à favoriser les rencontres de jeunes et les échanges de jeunes dans la région de la mer Baltique, en tant que région de coopération renforcée ;
- 22. <u>Encourage</u> les Etats participants à appuyer les partenariats transfrontières entre les municipalités et les régions, les établissements d'enseignement et les organisations de la société civile dans la zone de la mer Baltique ;
- 23. <u>Encourage</u> les Etats participants à chercher à assurer une plus large commercialisation conjointe de la zone de la mer Baltique en tant que lieu d'investissement et de tourisme;
- 24. <u>Demande</u> aux Etats partcipants d'intensifier la coopération transfrontière dans la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains et d'immigration illégale et à mettre en place les structures d'une coopération plus étroite, y compris en dehors de leurs propres eaux territoriales ;
- 25. <u>Lance</u>, dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, un débat entre les délégations des Etats de la mer Baltique en vue de constituer un Groupe de travail sur la mer Baltique qui examinera les questions relatives aux zones susmentionnées en consultation étroite avec la Conférence parlementaire de la mer Baltique, afin de favoriser et renforcer la sécurité, la coopération et le dialogue dans cette région.

## PROPOSITION D'AMENDEMENT au PROJET DE RESOLUTION

sur

## "L'AMELIORATION DE LA COOPERATION ET LES MESURES DE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE DANS LA REGION DE LA MER BALTIQUE"

[Prière d	'insérer	ici le	e texte (	de l	'amend	ement	:]
-----------	----------	--------	-----------	------	--------	-------	----

# **Auteur principal:**

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature

## **Co-auteurs:**

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature